

# COMITE DE DIRECTION

## Réunion Plénière du Mardi 24 juillet 2018

### P.V. n° 3

**Président de séance** : M. William PONT

**Secrétaire Général** : M. André VITIELLO

**Présents** : Mme Cathy DARDON - MM Gérard BORGONI - Guy BOURICHA – Michel BRUNET – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Mourath NDAW – Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – José VIVERO

**Excusés** : Mme Valérie TOMASSONE – MM Guy BOUCHON - Pierre GUIBERT – Antoine MANCINO – Jean RENZULLI – André SASSELLI.

**Assistent à la Réunion** : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – M. André ABLARD (Président de la C. des Délégués)

---

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

---

#### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Dates des engagements*

- *Informations*

- *Nomination d'un arbitre Stagiaire*

- *Validation du Règlement Intérieur de la C.D.A*

- *Muté supplémentaire (art. 45 du Statut de l'Arbitrage)*

- *Muté supplémentaire (art. 67.1 des R.A.G de la Ligue Méditerranée)*

---

#### CORRESPONDANCE

##### • F.F.F

- PV des réunions du BELFA des 15, 29 juin et 12 juillet (avec leurs annexes respectives). Noté

- Adressant les documents des compétitions séniors. Noté

- Courrier concernant les dispositions de l'article 47 et 49 du Statut de l'Arbitrage. Réponse du Président de la C. du Statut de l'Arbitrage.

##### • LIGUE MEDITERRANEE

- Extrait du Procès-Verbal du Bureau Exécutif du Comité de Direction en date du 12 juillet 2018 concernant la trésorerie. Deux clubs varois sont pénalisés par la suspension de toutes leurs équipes engagées en compétitions régionales et départementales jusqu'au règlement des sommes dues.

- Documents pour la régionalisation administrative de la formation des éducateurs. Noté.

##### • CLUBS :

**LE PRADET** : Concernant problème pour la catégorie U13. Transmis au Département Technique.

- **SOLLIES FARLEDE** : Pas d'engagement U19 et U17 pour la saison 2018 / 2019. Transmis à la Commission des Championnats Jeunes.

- **BORMES** : Pas d'engagement d'équipes féminines pour la saison 2018 / 2019. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation.

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ST MUSSE TOULON EST** : Arrêt de la « section Féminines ». Transmis à la Commission Féminine et Féminisation

**ST MAXIMIN** : Accord pour le prêt des installations sportives pour les détections du mercredi 07 novembre 2018. Noté.

**LE PRADET** : Suite à la demande de mise à dispositions des installations sportives, une réponse sera donnée après la planification à la rentrée scolaire. Noté.

**COGOLIN** : Mise à disposition du stade pour les dates des 17/10, 21/11 et 30/01/19. Noté.

• **DIVERS :**

- **M. Jean Claude COMBA** : Démission du poste de Vice-Président au club de FLASSANS. Noté.

- **CDOS** : Article de la lettre de l'économie du sport « tant pis pour l'e-sport. Noté  
>> Informations concernant les relations / échanges entre le ministère des sports et le CNOSF. Noté.

- **M. Ludovic CARON** : Projet événement sportifs au profit d'une association de Foot fauteuil. Transmis au Président

- **UNIVERSITE DE TOULON** : Mise à disposition des locaux pour les manifestations de la Commission des Arbitres. Transmis à la Commission des Arbitres.

## **DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS**

**U19 D2 :**

> Clôture des engagements le 03 septembre 2018

**U19 D3, U17 D3 et U15 D3 :**

> Clôture des engagements le 10 septembre 2018.

**U15 à 8**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

**Coupe du Var U19, U17 et U15 :**

> **Obligatoire** pas de pré- engagement

**FUTSAL : Championnat et Coupe**

**2<sup>ème</sup> Division :**

> Clôture des engagements le 22 août 2018

**Coupe du Var Futsal et Coupe du Var District**

> Clôture des engagements le 22 août 2018

**LOISIRS : Championnat et Coupe**

> Clôture des engagements le 20 août 2018.

**FEMININES à 11 et à 8 : Championnat et Coupe**

> Clôture des engagements le 20 août 2018.

**U18 FEMININES et COUPE DU VAR U18 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

**U15 FEMININES ET COUPE DU VAR U15 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

**CRITERIUM U13 FEMININES :**

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

## INFORMATIONS

- Validation par le Comité de Direction des **plannings Séniors, Jeunes et Département Technique** ainsi que des **calendriers Séniors (D1, D2, D3 et D4) et Jeunes (U19 D1, U17 D1 et D2 et U15 D1 et D2)**.

- Les **Championnats séniors et jeunes (U19D1, U17 D1, D2 et U15 D1, D2)** débiteront le **09 septembre 2018**.

- Suite à la demande de **CUERS PIERREFEU** pour organiser les finales de **COUPE DU VAR** saison 2018/2019, le Comité de Direction émet un avis favorable.

## VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.D.A. SAISON 2018 / 2019

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide le Règlement intérieur de la C.D.A pour la saison 2018/2019.

## NOMINATION D'UN ARBITRE STAGIAIRE

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction procède la nomination d'un arbitre stagiaire : M. Rachid HADJI (LE LAVANDOU).

## LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' (ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles, y compris nationales.

### ↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LA LONDE (U17 D2) – GARDIA CLUB (U15 DHR) – SOLLIES FARLEDE (D2) – LES ARCS (D2) – BRIGNOLES (D2) – BORMES (D2) – CUERS PIERREFEU (D1)

### ↳ 2 MUTES SUPPLEMENTAIRES :

LA VALETTE (R2 et U17 R1)

## LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN JOUEUR) SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE

• *Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

### ↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

SC DRAGUIGNAN (R2)

• *Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

### ↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

Mar VIVO (D2)

• *Pour deux saisons si création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017/2018 et sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018/2019*

### ↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

CARQUEIRANNE LA CRAU (R1)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir **leur équipe avant le début des championnats**.

## UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

**Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :**

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHE DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

**FERMETURE DU DISTRICT  
Vacances d'Été**

**Le District sera fermé du Vendredi 27 juillet 2018 au vendredi 17 août inclus  
Réouverture au public : le lundi 20 août 2018 à 14h00**

*Prochaine Réunion de bureau  
Le Mardi 28 août 2018*

*Prochaine réunion plénière  
Le Mardi 04 septembre 2018*

**Le Président de séance : William PONT  
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**